

SEANCE DU 09 AVRIL 2021

Par convocation du 2 avril 2021, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le neuf avril 2021 à 20h30 au Centre Culturel pour raisons sanitaires et après déclaration déposée en Sous-Préfecture.

Ordre du jour :

1. Compte administratif et Compte de Gestion 2020 : Sce Général et Sce Assainissement
2. Vote du taux des taxes communales : année 2021
3. Vote des Subventions aux Associations : année 2021
4. Débat d'Orientation Budgétaire 2021
5. CCMM : Groupement commande maintenance Eclairage Public
6. CCMM : définition de la compétence « Mobilités »
7. Informations diverses

◆ **Présents** : Mrs CAILLOUX, COLLA, BEUCART, MAGRI, WAGNER, GOUSSOT et Mmes AUBURTIN, BESNARD, MERAND, ROMELOT, SEHILI, SOMNY

◆ **Excusés** : Mrs Royer, Veillat et Mme Bergé

◆ **Pouvoirs** : M Royer à M Colla ; M Veillat à Mme MERAND

◆ **Secrétaire** : Mme Sehili

◆ **Nombre de conseillers en exercice** : 15 – Le quorum est atteint

◆ Le compte rendu de la séance du 29 mars 2021 est adopté

n° 0) FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES (5.2) – HUIS CLOS

Le Conseil Municipal,

- Considérant la crise sanitaire actuelle liée à la pandémie Covid 19
- Considérant l'heure de la séance de Conseil Municipal fixée après le couvre-feu de 19h00
- Considérant l'impossibilité pour la Commune d'une retransmission publique de la séance
- Vu l'article L.2121-18 du CGCT

Décide, à l'unanimité, de voter, à huis clos, chaque point de l'ordre du jour.

Néanmoins, à la demande d'un seul conseiller, le huis clos pourra être levé sur un point ou l'autre de l'ordre du jour. Celui-ci sera alors présenté dans une prochaine réunion à un horaire où le public pourra être présent.

N°1-1) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1)-COMPTE ADMINISTRATIF 2020 SERVICE GENERAL

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, sur présentation de Madame Sehili, 1^{ère} adjointe, vote le Compte Administratif 2020 du Sce Général comme suit et arrête ainsi les comptes :

Investissement

<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes</u>
Prévu : 1 052 459,00	Prévu : 1 052 459,00
Réalisé : 95 683,32	Réalisé : 106 052,26
Reste à réaliser : 49 500,00	Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement

<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes :</u>
Prévu : 568 194,46	Prévu : 568 194,46
Réalisé : 263 408,26	Réalisé : 591 874,14
Reste à réaliser : 0,00	Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 10 368,94

Fonctionnement : 328 465,88

Résultat global : 338 834,82

n° 1-2) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – SCE GENERAL

Le Conseil Municipal, avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 (Sce Général) :

- Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de : **74 928,42**
 - un excédent reporté de : **253 537,46**
 - Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **328 465,88**
 - un excédent d'investissement de : **10 368,94**
 - un déficit des restes à réaliser de : **49 500,00**
 - Soit un besoin de financement de : **39 131,06**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 (Service Général) comme suit :
 RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT : **328 465,88**
 AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : **39 131,06**
 RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : **289 334,82**
 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT : **10 368,94**

n° 1-3) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE DE GESTION 2020 – SCE GENERAL

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 Sce Général
- après s'être assuré que le Compte de Gestion 2020 Sce Général, établi par le Trésorier, est conforme aux montants des titres à recouvrer, des mandats émis et aux résultats du Compte Administratif
- considérant que les opérations sont régulières et n'appellent aucune observation
- après en avoir délibéré

Approuve le Compte de Gestion 2020 du Service Général.

N°1-4) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1)-COMPTE ADMINISTRATIF 2020 SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, sur présentation de Madame Sehili, 1^{ère} adjointe, vote le Compte Administratif 2020 du Sce Assainissement comme suit et arrête ainsi les comptes :

Investissement

<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes :</u>
Prévu : 87 233,45	Prévu : 126 406,18
Réalisé : 62 524,45	Réalisé : 46 748,03
Reste à réaliser : 0,00	Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement

<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes :</u>
Prévu : 146 752,73	Prévu : 146 752,73
Réalisé : 60 955,72	Réalisé : 150 862,39
Reste à réaliser : 0,00	Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -15 776,42
 Fonctionnement : 89 906,67
 Résultat global : 74 130,25

n° 1-5) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – SCE ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal, avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 (Sce Assainissement) :

- Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de : **15 523,94**
 - un excédent reporté de : **74 382,73**
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **89 906,67**
- un déficit d'investissement de : **15 776,42**
 - un déficit des restes à réaliser de : **0,00**
- Soit un besoin de financement de : **15 776,42**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 (Sce Assainissement) comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT : **89 906,67**
 AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : **15 776,42**
 RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : **74 130,25**
 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT : **15 776,42**

n° 1-6) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE DE GESTION 2020 – SCE ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 Sce Assainissement
- après s'être assuré que le Compte de Gestion 2020 Sce Assainissement, établi par le Trésorier, est conforme aux montants des titres à recouvrer, des mandats émis et aux résultats du Compte Administratif
- considérant que les opérations sont régulières et n'appellent aucune observation
- après en avoir délibéré

Approuve le Compte de Gestion 2020 du Service Assainissement.

n° 2) FISCALITÉ (7.2.1) – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

En préambule, il est expliqué aux Conseillers qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de la TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels. Ainsi, après calcul des ressources à compenser, le coefficient correcteur calculé pour la commune d'Arnaville est égal à 1.

Après présentation de l'état n° 1259 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide, pour l'année 2021, une augmentation de 3% du produit attendu des taxes foncières communales
- fixe comme suit le taux des 2 taxes pour 2021 :
 - Taxe foncière sur propriétés bâties : 30.93 %
 - Taxe foncière sur propriétés non bâties : 28.07 %

produit résultant de ces nouveaux taux : 150 641 €

n° 3) SUBVENTIONS (7.5.2) – VOTE DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2021 :

c/ 657361	Coopérative scolaire	500 €
c/ 657362	CCAS	500 €
c/ 6574	Subventions de fonctionnement aux Associations :	3 400 €
	Amicale des Sapeurs-Pompiers Arnaville	0 €
	Asso. des Fêtes et Manifestations Arnaville	100 €
	Bibliothèque : « Je bouquine à Arnaville »	700 €
	Groupe Sportif Arnaville Novéant	1 000 €
	AMAP d'Arnaville	150 €
	Prévention routière de Mthe-et-Mlle (Nancy)	80 €
	Collège Plante Gribé Pagny/Moselle : sorties pédagogiques	200 €
	Asso. V.M.E.H. Maison de Retraite Thiaucourt	50 €
	Amicale du Personnel Communal et Intercomm. (Thiaucourt)	100 €
	A.D.M.R. (Pagny sur Moselle)	100 €
	Les Restaurants du Cœur (Vandoeuvre)	100 €
	S.N.I. (Pont-à-Mousson)	50 €
	SIAD PàM	50 €
	Imprévues	720 €

n° 5) INTERCOMMUNALITE (5.7) – GROUPEMENT DE COMMANDE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

Depuis plusieurs années, la Commune adhère au groupement de commande proposé par la Communauté de Communes Mad et Moselle pour la maintenance de l'éclairage public.

L'actuel marché arrivera à expiration au 30.04.2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la convention constitutive d'un groupement de commande relatif à la maintenance de l'éclairage public proposée par la Communauté de Communes.

n° 6) INTERCOMMUNALITE (5.7) – DEFINITION DE LA COMPETENCE « MOBILITÉ »

Selon la Loi n° 2019-1428 du 24.12.2019 et notamment son article 8 modifié par l'ordonnance n°2020-391 du 01.04.2020, la Communauté de Communes doit clarifier sa compétence « mobilité » actuelle afin d'y intégrer les modifications apportées par cette Loi.

Après en avoir délibéré, le CM approuve la délibération DE-2021-033 du Conseil Communautaire du 18.02.2021 décidant :

- d'exercer les missions suivantes : organisation des services de transport régulier, transport à la demande, mobilités actives, partagée et solidaire
- de ne pas se substituer à la Région Grand Est pour l'organisation des services de transports scolaires (*pour autant la ComCom pourra être facilitateur des relations entre les Communes et la Région pour le transport méridien*)

Délibérations réceptionnées par le Préfet [le 15.04.2021](#)

n° 0) FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES (5.2) – HUIS CLOS

N°1-1) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1)-COMPTE ADMINISTRATIF 2020 SERVICE GENERAL

n° 1-2) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – SCE GENERAL

n° 1-3) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE DE GESTION 2020 – SCE GENERAL

N°1-4) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1)-COMPTE ADMINISTRATIF 2020 SERVICE ASSAINISSEMENT

n° 1-5) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – SCE ASSAIN.

n° 1-6) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE DE GESTION 2020 – SCE ASSAINISS.

n° 2) FISCALITÉ (7.2.1) – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

n° 3) SUBVENTIONS (7.5.2) – VOTE DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

n°4) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : pas de délibération

n° 5) INTERCOMMUNALITE (5.7) – GROUPEMENT DE COMMANDE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

n° 6) INTERCOMMUNALITE (5.7) – DEFINITION DE LA COMPETENCE « MOBILITÉ »

Liste des membres du conseil présents et Signatures

Cailloux	Sehili	Colla
Auburtin	Beucart	Bergé XXXX
Besnard	Goussot	Magri
Mérand	Romelot	Royer XXXX
Somny	Veillat XXX	Wagner